

## PROCEDURES ADAPTEES et FORMALISEES

PROCEDURES ADAPTEES	PROCEDURES FORMALISEES
<p><b>CONSULTATION OUVERTE :</b></p> <p>Réception des offres : 15 jours CAO</p> <p>Si lots ou résultats infructueux : le responsable d'entité consulte le ou les opérateurs économiques de son choix et négocie (si pas de modification substantielle ...)</p>	<p><b>APPELS d'OFFRES OUVERTS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception des offres : 52 jours – 22 jours si pré-information</li> <li>- Délai raccourci de 7 jours si avis marché envoyé par moyen électronique ou télécopie</li> <li>- délai raccourci de 5 jours si document consultable par moyen électronique avec accès libre</li> <li>- Réductions de délai cumulables sous conditions</li> </ul>
<p><b>CONSULTATION RESTREINTE :</b></p> <p><u>Délai de réception des candidatures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 jours</li> <li>- 10 jours si avis de marché adressé par moyen électronique</li> </ul> <p>Si lots ou résultats infructueux : le responsable d'entité consulte le ou les opérateurs économiques de son choix et négocie (si pas de modification substantielle ...)</p> <p><u>Délai de réception des offres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 jours</li> <li>- 10 jours si le pouvoir adjudicateur offre par voie électronique l'accès libre direct et complet aux documents de consultation</li> </ul>	<p><b>APPELS d'OFFRES RESTREINTS :</b></p> <p>⇒ <u>Délai réception des candidatures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 37 jours</li> <li>- 30 jours si avis adressé par moyen électronique ou télécopie</li> </ul> <p>⇒ Si urgence ne résultant pas du pouvoir adjudicateur : 15 jours ou 10 jours si avis adressé par moyen électronique ou télécopie</p> <p>⇒ <u>Délai réception des offres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 40 jours à compter de l'envoi de la lettre de consultation</li> <li>- 22 jours si avis de pré-information</li> <li>- Délai de 40 jours réduit de 5 jours si documents consultables par voie électronique</li> <li>- 10 jours si urgence</li> </ul>
<p><b>CONSULTATION NEGOCIEE :</b></p> <p><u>Après publicité préalable et mise en concurrence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marchés de services sous conditions marchés travaux</li> <li>- Cas exceptionnels (pas de fixation préalable et globale des prix)</li> <li>- Marchés de services sous conditions et marchés travaux (Recherche/essai/expérimentation)</li> </ul> <p><u>Sans publicité et sans mise en concurrence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Urgence (défaillance entreprise, etc...)</li> <li>- Marchés fournitures (recherche, essai, expérimentation)</li> <li>- Marchés complémentaires sous conditions</li> <li>- Marchés services attribution à un ou plusieurs lauréats concours</li> <li>- Marchés ne pouvant être confiés qu'à un prestataire déterminé</li> <li>- Achat fournitures cotées et achetées à une bourse de matières premières</li> <li>- Marchés fournitures à conditions particulièrement avantageuses</li> <li>- Marchés passés cadre procédure consultation ouverte lorsque les offres sont non-conformes ou déclarées infructueuses.</li> </ul>	<p><b>PROCEDURE NEGOCIEE :</b></p> <p><u>Après publicité préalable et mise en concurrence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après appel d'offres si offres non-conforme au sens du I de l'article 24 du décret (pas de publicité si les candidats de la procédure antérieure ont soumis des offres conformes)</li> <li>- Marchés de services sous conditions et marchés travaux (Recherche/essai/expérimentation)</li> <li>- Cas exceptionnels (pas de fixation préalable et globale des prix)</li> </ul> <p><u>Sans publicité et sans mise en concurrence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Urgence impérieuse</li> <li>- Marchés fournitures (recherche, essai, expérimentation)</li> <li>- Après AO si aucune offre appropriée au sens du I de l'article 24 du décret</li> <li>- Marchés complémentaires sous conditions</li> <li>- Marchés services attribution à 1 ou plusieurs lauréats concours</li> <li>- Marchés ne pouvant être confiés qu'à un prestataire déterminé</li> <li>- Achat fournitures cotées et achetées à une bourse de matières premières</li> <li>- Marchés fournitures à conditions particulièrement avantageuses.</li> </ul>

Délai réception des candidatures ou des offres :

- 15 jours à compter avis
- 10 jours si avis adressé par moyen électronique ou télécopie
- 10 jours si urgence ou 5 si avis envoyé par voie électronique ou télécopie

Pas d'obligation d'avis d'attribution : (fortement conseillé si pas d'avis de conclure)

Délai réception candidatures :

- 37 jours
- 30 jours si avis marché envoyé par moyen électronique ou télécopie
- 15 jours si urgence ou 10 si envoi avis moyen électronique ou télécopie

Notification aux candidats non retenus obligatoire : voir partie VI (signature du marché 16 ou 11 jours)

Avis d'attribution : Obligatoire